



Référent Énergie en Industrie

Une formation PROREFEI



Dans le cadre du programme PROREFEI, porté par l'Association Technique Energie Environnement, le Cetim et le CETIAT proposent aux industriels une formation complète aux futurs responsables de l'efficacité énergétique dans les entreprises.

Cette formation PROREFEI vous apportera des outils et des méthodes pratiques directement applicables dans l'entreprise qui vous permettront de faire jusqu'à 20% d'économie sur votre facture annuelle.

Tout au long de ce parcours, décliné en trois étapes, vous serez suivi par un formateur-tuteur qui pourra vous orienter vers d'autres formations en lien avec l'efficacité énergétique.

Les coûts pédagogiques de ce parcours peuvent être intégralement financés par le programme PROREFEI.

Contact :
04 72 44 49 09 – formation@cetiat.fr

UN PARCOURS EN 3 ÉTAPES

- 1** OBLIGATOIRE

MOOC
Formation à distance pour réviser ou acquérir les connaissances théoriques fondamentales de l'efficacité énergétique en industrie
Fondamentaux de l'énergie - 6 heures
 - 2** OBLIGATOIRE

STAGE EN PRESENTIEL
Rôle et position du Référent Énergie, identification des acteurs, se familiariser avec une méthodologie d'actions
2 jours
 - 3** OBLIGATOIRE

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL EN SITUATION DE TRAVAIL
Mise en œuvre concrète des actions d'économies d'énergie
Equivalent à 2,5 jours sur plusieurs semaines
-
- 4** OPTIONNEL

MODULES COMPLEMENTAIRES
Modules en lien avec l'efficacité énergétique sur des thématiques transversales, techniques ou sectorielles proposés à partir de 2019



Objectifs de la formation

PROREFEI vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie afin de concevoir, mettre en place et coordonner des actions permettant d'améliorer la performance énergétique. Ce parcours se base sur la fiche compétence du poste de référent énergie.



Impliquer et faire agir l'ensemble des acteurs de l'établissement



Concevoir, coordonner et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie



Suivre et analyser les résultats obtenus



Assurer une veille sur les évolutions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie

Conditions d'accès

Pour les entreprises non soumises à l'audit énergétique obligatoire* :
avoir établi un pré-diagnostic énergétique réalisé sur le site du stagiaire avant l'inscription à la formation ou au plus tard avant la formation en présentiel, ou avoir réalisé un audit ou une certification ISO 50001 ou toute action équivalente auprès de l'ADEME.

Pour les entreprises soumises à l'audit énergétique obligatoire* :
avoir déposé un audit énergétique sur la plateforme de l'ADEME avant l'inscription à la formation ou au plus tard avant le démarrage de la formation ou être certifiée ISO 50001.

Prise en charge des coûts pédagogiques par le Programme PROREFEI

Le Programme PROREFEI prend en charge les coûts pédagogiques de 3700 euros à hauteur de :

- 100% pour les entreprises ayant un effectif < à 300 salariés**
- 50% pour les entreprises ayant un effectif d'au moins 300 salariés**
- Dans la limite de 3 stagiaires par entreprise (SIREN)

L'entreprise et le salarié doivent choisir un organisme de formation habilité PROREFEI.
Le stagiaire doit réaliser le parcours obligatoire en totalité.

* Directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique / Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable

** Dans la limite du dispositif

Plus d'informations sur le programme : www.prorefei.org
ou : www.formation.cetiat.fr stage NRJ01B

PROREFEI

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE